

Procès-Verbal
Séance du Conseil Municipal
prévue en Mairie de Longueville
le 20 juin 2018
à 20 heures 30

PRÉSIDENT DE SÉANCE : M. Philippe FORTIN, Maire

PRÉSENTS : M. PICCOLO F. - MME AUBRY S. – M. BACHET M.
MME CIOTTI M. – MME BAYLE O. - M. BLOT J.
MME GARNIER F. - M. ROBOT H. – MME BORDES S.
M. SAMLALI A. - MME BAETA M.-C - MME SAMSON C.
M. MOUTAMA J.-C.

ABSENTS EXCUSÉS
ET REPRÉSENTÉS : M. MUGNEROT Ph. représenté par Mme CIOTTI M.
M. DI STASIO G. représenté par M. PICCOLO F.

ABSENTS EXCUSÉS : MME GOUDRY J. – M. VASSEUR A. – MME LEOPOLDIE S.

SECRÉTAIRE : M. Hervé ROBOT

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents et représentés : 16

Date de la convocation : 12 juin 2018

Affiché, le 21 juin 2018

Le Maire,

Ordre du jour

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Modification de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal du 10 avril 2018
4. Tirage au sort des listes de Jurés d'Assises 2019
5. Décisions modificatives budgétaires
6. Effacements de créances
7. Groupement de commandes pour la désignation d'un Délégué à la Protection des Données
8. Groupement de commandes pour la maintenance de l'éclairage public
9. Vérification de la conformité des branchements au réseau d'assainissement des bâtiments communaux
10. Renouvellement de la Garantie d'Emprunt 3 Moulins Habitat auprès de la C.D.C. suite à un réaménagement de la dette
11. Convention entretien déversoir Étang Fédération de Pêche Rue de la Fontaine Saint-Minge
12. Service public de location de bicyclettes – Ile de France Mobilités
13. P.A.V.E.
14. Création poste Adjoint technique territorial au 1^{er} septembre 2018
15. Modification temps de travail Adjoint technique territorial 22/35^{èmes} au 1^{er} septembre 2018
16. Modification temps de travail Adjoint technique territorial 28/35^{èmes} au 1^{er} janvier 2019
17. Demande de subvention ADEME Etude faisabilité Friche industrielle
18. Décisions du Maire
19. Affaires diverses
Délégations



I DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Le Conseil Municipal est appelé à désigner un secrétaire de séance.

Monsieur Hervé ROBOT est désigné secrétaire de séance.

II MODIFICATION ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de modifier l'Ordre du Jour du présent Conseil Municipal, comme suit :

- Additif : Demande de subvention ADEME - Etude de Faisabilité Friche Industrielle.

Accord à l'**unanimité** des membres présents et représentés du Conseil Municipal.

III APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 10 AVRIL 2018

Le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 10 avril 2018.

Le Procès-Verbal de la séance 10 avril 2018 n'appelle pas d'observation particulière du Conseil Municipal.

IV TIRAGE AU SORT DES LISTES DE JURÉS 2019

Le Maire expose au Conseil Municipal que conformément aux dispositions de l'article 260 du Code de procédure pénale, la désignation des jurés d'assises pour l'année 2019 doit être effectuée publiquement en Mairie, par tirage au sort sur la liste électorale.

La liste préparatoire doit comporter 3 noms. Ne seront pas retenues les personnes qui n'auront pas atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année civile qui suit (1^{er} janvier 1996).

Le Conseil Municipal, en séance publique, procède au tirage au sort sur la liste électorale des jurés d'assises pour l'année 2019 :

Page : 118	Ligne : 5	Monsieur Sébastien REY
Page : 104	Ligne : 1	Madame Lorette NEGREVERGNE
Page : 86	Ligne : 1	Madame Edwina LIMMOIS épouse JUNK

V DÉCISIONS MODIFICATIVES BUDGÉTAIRES

Le Maire propose à l'assemblée de régulariser certaines opérations de dépenses et de recettes, en procédant à la ventilation des crédits nécessaires au règlement des diverses affaires en instance, sur le Budget de l'exercice 2018, comme suit :

Décision n° 1 - Budget Principal - Régularisation paiement Fresque Rue des Demoiselles

CRÉDITS À OUVRIR						
Section	Sens	Chap.	Art.	Op.	Libellé	Montants
Investissement	Dépense	20	204132	OPFI	Départements, Bâtiments et Installations	1 500,00
Total						1 500,00

CRÉDITS À RÉDUIRE						
Section	Sens	Chap.	Art.	Op.	Libellé	Montants
Investissement	Dépense	20	204	10007	Subventions d'équipement versées	1 500,00
Total						1 500,00

Décision n° 2 - Budget Principal – Ouverture de crédits pour annulations créances exercices antérieurs

CRÉDITS À OUVRIR						
Section	Sens	Chap.	Art.	Libellé		Montants
Fonctionnement	Dépense	67	673	Titres annulés émis au cours d'exercices antérieurs		500,00
Total						500,00

CRÉDITS À RÉDUIRE						
Section	Sens	Chap.	Art.	Libellé		Montants
Fonctionnement	Dépense	011	615231	Voiries		500,00
Total						500,00

Décision n° 1 - Budget Eau et Assainissement – Remboursement trop versés sur acomptes factures d'eau et d'assainissement et remboursement intérêts d'emprunt

CRÉDITS À OUVRIR						
Section	Sens	Chap.	Art.	Libellé		Montants
Fonctionnement	Dépense	67	673	Titres annulés sur exercices antérieurs		2 500,00
Fonctionnement	Dépense	66	66111	Intérêts réglés à l'échéance		11 500,00
Total						14 000,00

CRÉDITS À RÉDUIRE						
Section	Sens	Chap.	Art.	Libellé		Montants
Fonctionnement	Dépense	011	604	Prestations de services		11 500,00
Fonctionnement	Dépense	011	6283	Frais de nettoyage des locaux		2 500,00
Total						14 000,00

Accord à l'**unanimité** des membres présents et représentés du Conseil Municipal.

VI EFFACEMENTS DE CRÉANCES

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Trésorier Principal de Provins, des demandes d'extinction de créances du Budget Principal et du Budget d'Eau et d'Assainissement, qui se décomposent comme suit :

Budget Eau et Assainissement :

Dépenses	Article 6542	pour un montant de	1 493,82 €
----------	--------------	--------------------	------------

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de donner un avis favorable à ces demandes d'effacement de créances pour un montant total en dépenses de **1 493,82 €** (mille quatre cent quatre-vingt-treize euros et quatre-vingt-deux centimes).

Accord à l'**unanimité** des membres présents et représentés du Conseil Municipal.

VII GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ À LA PROTECTION DES DONNÉES

Le Maire expose au Conseil Municipal que le Règlement Général sur la Protection des Données (R.G.P.D.), entré en vigueur depuis le 25 mai dernier, renforce sensiblement les obligations pesant sur les responsables de traitement des données à caractère personnel, dont le flux est d'ailleurs en constante augmentation (gestion de l'état civil, des ressources humaines, fichier scolaire, cadastral, vidéo-surveillance, etc...).

Ce règlement supprime l'ancien système, qui reposait essentiellement sur la déclaration préalable à la Commission Nationale Informatique et Libertés (C.N.I.L.), mais impose en contrepartie aux collectivités d'adopter des mesures techniques leur permettant de s'assurer à tout moment qu'elles offrent un niveau optimal de protection des personnes dont les données sont traitées, par exemple en termes de cartographie des traitements, collecte, anonymisation et conservation des données, mise en place de mécanismes de sécurité, etc...

Le R.G.P.D. prescrit également des mesures organisationnelles avec la nomination, obligatoire au sein de chaque collectivité, d'un Délégué à la Protection des Données (D.P.D.).

Ce délégué est ainsi appelé à constituer l'échelon central du dispositif de protection des données : il sera notamment, vers l'extérieur, l'interlocuteur de la C.N.I.L. ainsi que des personnes faisant l'objet d'un traitement, aura un rôle interne de sensibilisation des agents et de contrôle du respect du R.G.P.D., etc...

Ce délégué qui, selon le règlement européen, doit disposer de connaissances spécialisées dans le droit et les pratiques en matière de protection des données, peut être soit une personne physique soit un prestataire proposant des services de D.P.D. externalisé.

Dans la phase de mise en place de cette nouvelle réglementation assez contraignante, le Syndicat Départemental des Énergies de Seine-et-Marne (S.D.E.S.M.) propose à ses communes-membres de mutualiser cette fonction. Dans cette perspective, la solution techniquement la plus performante et juridiquement la plus assurée serait la désignation d'un prestataire commun au travers d'un groupement de commande spécialement constitué à cet effet.

L'adhésion à ce nouveau groupement serait gratuite pour les communes-adhérentes au S.D.E.S.M. pour la compétence électricité.

Le Maire propose au Conseil Municipal d'adhérer à ce groupement de commande et de l'autoriser à signer la convention constitutive à intervenir.

Accord à l'**unanimité** des membres présents et représentés du Conseil Municipal.

VIII GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA MAINTENANCE DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le 14 mars 2018, il a adhéré au groupement de commandes et retenu la formule B pour le projet de maintenance de l'Eclairage public proposé par le Syndicat Départemental des Énergies de Seine-et-Marne (S.D.E.S.M.).

Une grande majorité des communes adhérentes souhaite déléguer à l'entreprise la réponse aux Déclarations de Travaux (D.T.) et aux Déclarations d'Intention de Commencement de Travaux (D.I.C.T.). Cette réponse aux D.T. / D.I.C.T. était bien prévue dans la formule B, qui incluait également d'autres prestations (gestion de l'énergie, gestion des sinistres et du vandalisme), pour certaines communes, éloignées de leurs préoccupations.

Le S.D.E.S.M. souhaite, par conséquent, simplifier l'offre précédente en proposant d'adhérer à une formule différente comprenant à la fois la maintenance, mais aussi d'autres prestations dont la réponse aux D.T. / D.I.C.T. Dans ce cadre, l'entreprise deviendra alors chargée d'exploitation ; son avis préalable sera nécessaire pour les travaux, rénovations, branchements supplémentaires, raccordements divers, etc. et le S.D.E.S.M. participera à hauteur de 100 % du montant hors taxes.

Le Conseil Municipal a déjà choisi la formule B comprenant un investissement pluriannuel pour la rénovation de notre patrimoine et peut conserver cette formule qui comprend des prestations telles que la gestion de l'énergie et la gestion des sinistres ; les coûts de ces prestations supplémentaires restent à la charge de la Commune.

Les formules A et B n'existant plus, le Maire propose au Conseil Municipal d'adhérer au projet de groupement de commandes pour la maintenance de l'éclairage public, de conserver l'investissement pluriannuel pour la rénovation du patrimoine vétuste et de l'autoriser à signer la convention constitutive à intervenir.

Accord à l'**unanimité** des membres présents et représentés du Conseil Municipal.

IX VÉRIFICATION DE LA CONFORMITÉ DES BRANCHEMENTS AU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT DES BÂTIMENTS COMMUNAUX

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la Direction de l'Eau, de l'Environnement et de l'Agriculture du Département de Seine-et-Marne lui a fait part d'une évolution de la politique de l'eau du Département, notamment au niveau des conditions d'éligibilité des demandes de subventions. Dans le cadre des travaux de réseaux d'assainissement et de reconstruction de la station d'épuration, il est demandé au Conseil Municipal de délibérer sur un engagement de la Commune à réaliser un diagnostic des bâtiments publics communaux, afin de vérifier la conformité des branchements d'eaux usées et d'eaux pluviales.

Le Maire propose au Conseil Municipal de réaliser ce diagnostic et de l'autoriser à signer les documents à cet effet.

Accord à l'**unanimité** des membres présents et représentés du Conseil Municipal.

X RENOUVELLEMENT DE LA GARANTIE D'EMPRUNT 3 MOULINS HABITAT AUPRÈS DE LA C.D.C. SUITE À RÉAMÉNAGEMENT DE LA DETTE

Le Maire expose au Conseil Municipal que la Commune de Longueville s'est portée garante des emprunts contractés par la Société Trois Moulins Habitat. S.A.. Cette dernière a décidé lors de son Conseil d'Administration du 19 avril 2018 de réaménager sa dette auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Le réaménagement porte sur un périmètre de 65 lignes du prêt réaménagé pour un montant total pour la Commune de Longueville de **1 315 956,85 €** (un million trois cent quinze mille neuf cent cinquante-six euros et quatre-vingt-cinq centimes).

Suite à cette renégociation, le montant du capital garanti par la Commune de Longueville demeure inchangé. Cependant, en qualité de co-garant, ce réaménagement nécessite de renouveler la garantie déjà consentie précédemment à Trois Moulins Habitat.

Le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler cette garantie d'emprunt et de l'autoriser à signer tous les actes à cet effet.

Accord à l'**unanimité** des membres présents et représentés du Conseil Municipal.

XI CONVENTION D'ENTRETIEN DÉVERSOIR ÉTANG FÉDÉRATION DE PÊCHE RUE DE LA FONTAINE SAINT-MINGE

Le Maire expose au Conseil municipal que les eaux de l'étang situé Rue de la Fontaine Saint-Minge débordent régulièrement sur la chaussée, en raison d'une végétation importante qui bouche la grille du déversoir et ne permet pas un écoulement correct des eaux.

Il est proposé que le personnel de la Commune de Longueville procède deux fois par semaine, à l'enlèvement des débris qui empêchent l'écoulement normal des eaux de l'étang appartenant à la Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique. La durée de chaque intervention du personnel de la Commune de Longueville est estimée à 45 minutes, soit 78 h / an (soixante-dix-huit heures annuelles).

Le coût de cette prestation est calculé selon la formule ci-dessous :

Taux horaire de l'agent chargé de la prestation, charges patronales comprises : 22,47 Euros,
Soit pour 52 semaines annuelles, 1 752,66 Euros, arrondi à 1 760 € annuellement.

Le Maire propose au Conseil Municipal d'établir une convention avec la Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu aquatique et de l'autoriser à signer tous les actes à cet effet.

Accord à l'**unanimité** des membres présents et représentés du Conseil Municipal.

XII SERVICE PUBLIC DE LOCATIONS DE BICYCLETTES – ÎLE DE FRANCE MOBILITÉS

Le Maire expose au Conseil municipal que le Syndicat des Transports d'Île-de-France, Île-de-France Mobilités, a décidé de lancer un service public de location de bicyclettes sur le territoire de l'Île-de-France. Le déploiement d'une première tranche de 10 000 vélos à assistance électrique est prévu au plus tard en septembre 2019.

Le service prendra la forme d'une concession de service public et aura vocation à être disponible sur tout le territoire de l'Île-de-France. Il n'entraînera aucun frais à la charge de la Commune, les coûts du service étant partagés par le futur exploitant, les usagers et Île-de-France Mobilités.

Île-de-France Mobilités veillera à ce que les lieux de mise à disposition du futur service soient répartis sur l'ensemble de l'Île-de-France, afin que chaque francilien puisse bénéficier d'une solution de mobilité active supplémentaire dans une logique de développement durable et de protection de la santé publique.

Le Maire propose au Conseil Municipal de donner un avis favorable au projet de service public de location de bicyclettes et de l'autoriser à signer les documents à cet effet.

Accord à l'**unanimité** des membres présents et représentés du Conseil Municipal.

XIII P.A.V.E.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal les éléments principaux de la réglementation aux regards de la réalisation d'un Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (P.A.V.E.).

- VU la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 et notamment l'article 45,
- VU les décrets n° 2006-1657 et 2006-1658 du 22 décembre 2006,
- VU le décret du 21 décembre 2006 n° 2006-1657 relatif à l'accessibilité de la voirie et des espaces publics qui prévoit les modalités de mise en œuvre des actions,
- VU le décret du 21 décembre 2006 n° 2006-1658 relatif aux prescriptions techniques pour l'accessibilité de la voirie et des espaces publics,
- VU l'arrêté du 15 janvier 2007 qui fixe les caractéristiques détaillées destinées à faciliter l'accessibilité aux personnes handicapées ou à mobilité réduite des équipements et aménagements relatifs à la voirie et aux espaces publics.

Ainsi, toutes les communes doivent réaliser un document qui formalise un diagnostic sur la chaîne des déplacements et un plan d'action hiérarchisé qui précise les travaux à mettre en œuvre progressivement pour mettre aux normes ce qui peut l'être.

Il est proposé au Conseil Municipal de créer un groupe de suivi composé du Maire et de l'ensemble des conseillers municipaux.

Ce groupe sera chargé de la réalisation d'un état des lieux du fonctionnement global du territoire, de la mise en évidence des zones accessibles ou non, de l'établissement de préconisations fonctionnelles de travaux chiffrés, de la définition des priorités en matière d'accessibilité, de la hiérarchisation des zones selon des critères propres à la commune, de la définition des projets pour les zones prioritaires, de l'élaboration d'une programmation de réalisation des travaux de mise en accessibilité à l'échelle de la commune et de la possibilité de dérogation dans la mise en œuvre des aménagements en cas d'impossibilité technique.

La délibération sera affichée pendant une durée d'un mois en Mairie et ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet, au Président de la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'accessibilité et au Président du Conseil Départemental Consultatif des Personnes Handicapées.

Accord à l'**unanimité** des membres présents et représentés du Conseil Municipal.

XIV CRÉATION POSTE ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL AU 1^{ER} SEPTEMBRE 2018

Le Maire expose au Conseil Municipal que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer les effectifs des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Le Maire informe le Conseil Municipal, que compte tenu du départ à la retraite au 1^{er} septembre 2018 d'un Adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe, il convient de le remplacer à compter du 1^{er} septembre 2018, en créant un poste d'Adjoint technique territorial à raison de 21/35^{èmes} d'heures hebdomadaires, en remplacement du poste d'Adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe existant.

La Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Seine-et-Marne a été sollicitée pour avis.

Accord à l'**unanimité** des membres présents et représentés du Conseil Municipal.

XV MODIFICATION TEMPS DE TRAVAIL ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL 22/35^{ÈMES} AU 1^{ER} SEPTEMBRE 2018

Le Maire expose au Conseil Municipal, que compte tenu du départ à la retraite au 1^{er} septembre 2018, une réorganisation des services est nécessaire. Le Maire propose au Conseil Municipal de modifier le temps de travail d'un Adjoint technique territorial, actuellement à 15,25/35^{èmes} d'heures hebdomadaires, et de porter son temps de travail hebdomadaires à 22/35^{èmes} d'heures, à compter du 1^{er} septembre 2018.

Le Comité Technique du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Seine-et-Marne sera sollicité pour avis.

Accord à la **majorité et une abstention** des membres présents et représentés du Conseil Municipal.

XVI MODIFICATION TEMPS DE TRAVAIL ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL 28/35^{ÈMES} AU 1^{ER} SEPTEMBRE 2018

Le Maire expose au Conseil Municipal, que compte tenu du départ à la retraite au 1^{er} septembre 2018, une réorganisation des services est nécessaire. Le Maire propose au Conseil Municipal de modifier le temps de travail d'un Adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe, actuellement à 21/35^{èmes} d'heures hebdomadaires, et de porter son temps de travail hebdomadaires à 28/35^{èmes} d'heures, à compter du 1^{er} septembre 2018.

Le Comité Technique du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Seine-et-Marne sera sollicité pour avis.

Accord à la **majorité et une abstention** des membres présents et représentés du Conseil Municipal.

XVII DEMANDE DE SUBVENTION ADEME – ÉTUDE DE FAISABILITÉ FRICHE INDUSTRIELLE

Le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à solliciter auprès de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie, des subventions ou aides, au meilleur taux, pour l'étude de faisabilité pour la reconversion de la Friche Industrielle, pour la partie relative au diagnostic sur la pollution.

Accord à l'**unanimité** des membres présents et représentés du Conseil Municipal.

XVIII DÉCISIONS DU MAIRE

Le Maire rappelle que, conformément à l'article L. 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'Assemblée Municipale, par délibération du 9 avril 2014, lui a délégué un certain nombre de ses compétences. Dans le cadre de cette délégation et conformément à l'article L. 2122.23 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire rend compte des décisions prises depuis le 10 avril 2018.

DÉCISION du MAIRE en DATE du 3 MAI 2018 : d'accepter la proposition d'agrément de sous-traitance de l'Entreprise COLAS NORD EST Agence de l'Aube domiciliée à LA CHAPELLE-SAINT-LUC (10600) 19 rue de la Douane pour les travaux de réhabilitation des réseaux d'eaux usées de Longueville et de Sainte-Colombe dont le marché a été confié à la Société SOGEA EST BTP domiciliée à VAILLY (10150) ZA Rue Mervillon.

DÉCISION du MAIRE en DATE du 4 MAI 2018 : d'accepter l'offre de la **Société RV MULTISERVICES**, domiciliée à LONGUEVILLE (77650) 10 rue André Taton, pour la réhabilitation de l'École Marceau Couillet, pour un montant de **143 215,35 € H.T.** (cent quarante-trois mille deux cent quinze euros et trente-cinq centimes), option faux plafonds comprise.

DÉCISION du MAIRE en DATE du 22 MAI 2018 : d'accepter l'offre de la **Société MANUTAN COLLECTIVITÉS**, domiciliée à WASQUEHAL (59290) 9 rue des Champs, pour la fourniture de tables pliantes, pour un montant de **1 329,00 € H.T.** (mille trois cent vingt-neuf euros hors taxes).

DÉCISION du MAIRE en DATE du 22 MAI 2018 : d'accepter l'offre de la **Société MANULEC**, domiciliée à MERY-SUR-OISE (95540) Z.A. Les Bosquets IV, pour la fourniture et la pose d'un palan, pour un montant de **3 765,00 € H.T.** (trois mille sept cent soixante-cinq euros hors taxes), prestation visite générale initiale comprise.

DÉCISION du MAIRE en DATE du 28 MAI 2018 : d'accepter l'offre de la **Société SOGEA EST BTP**, domiciliée à PONT-A-MOUSSON (57703) Z.A. Lesmenils, pour la réfection de la Place du 8 mai 1945, pour un montant de **1 605,00 € H.T.** (mille six cent cinq euros hors taxes).

DÉCISION du MAIRE en DATE du 4 JUIN 2018 : d'accepter l'offre de la **Société SUEZ EAU FRANCE S.A.S.**, domiciliée à PARIS LA DEFENSE (92040) Tour CB, 16 place de l'Iris, pour la prestation de service d'entretien des bouches et poteaux d'incendie, pour un montant de **950,00 € H.T.** (neuf cent cinquante euros hors taxes).

DÉCISION du MAIRE en DATE du 5 JUIN 2018 : d'accepter l'offre de l'**Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région Ile-de-France**, domiciliée à PARIS (75015) 15 rue Falguière, pour la prestation d'élaboration du projet de réaménagement de la Friche industrielle de Longueville, pour un montant de **4 500,00 € H.T.** (quatre mille cinq cents euros hors taxes).

DÉCISION du MAIRE en DATE du 12 JUIN 2018 : d'accepter l'offre de la **Société MANUTAN COLLECTIVITÉS**, domiciliée à NIORT (79000) 143 boulevard Ampère, pour la fourniture de rayonnages pour la Bibliothèque, pour un montant de **679,84 € H.T.** (six cent soixante-dix-neuf euros et quatre-vingt-quatre centimes hors taxes).

DÉCISION du MAIRE en DATE du 12 JUIN 2018 : d'accepter l'offre de la **Société KENNER**, domiciliée à PROVINS (77160) 4 rue Georges Dromigny, pour la réfection de l'installation électrique de la chaufferie de l'École Marceau Couillet, pour un montant de **6 129,55 € H.T.** (six mille cent vingt-neuf euros et cinquante-cinq centimes hors taxes).

DÉCISION du MAIRE en DATE du 12 JUIN 2018 : d'accepter les offres de la **Société SUEZ**, domiciliée à BRIE-COMTE-ROBERT (77170) 5 rue de Villemeneux, pour :

- le remplacement des blocs moteurs du D.I.P. du 8 mai, pour un montant de **5 891,27 € H.T.** (cinq mille huit cent quatre-vingt-onze euros et vingt-sept centimes hors taxes),
- le renouvellement de la télésurveillance du D.I.P. du 8 mai, pour un montant de **2 490,80 € H.T.** (deux mille quatre cent quatre-vingt-dix euros et quatre-vingts centimes hors taxes),
- le renouvellement du motoréducteur du clarificateur de la station d'épuration, pour un montant de **4 160,73 € H.T.** (quatre mille cent soixante euros et soixante-treize centimes hors taxes),
- le dévoiement de la canalisation fonte pour la construction de la station d'épuration, pour un montant de **14 629,68 € H.T.** (quatorze mille six cent vingt-neuf euros et soixante-huit centimes).

DÉCISION du MAIRE en DATE du 12 JUIN 2018 : d'accepter l'offre de la **Société ORANGE UI PP CAF EXT SOGETREL**, domiciliée à NOISY-LE-GRAND (93162) 94 rue Graham Bell, pour la réalisation de l'adduction téléphonique de la nouvelle station d'épuration, pour un montant de **9 296,78 € H.T.** (neuf mille deux cent quatre-vingt-seize euros et soixante-dix-huit centimes hors taxes).

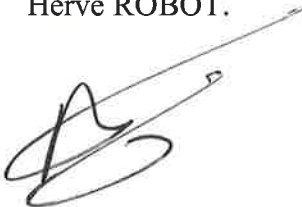
XIX AFFAIRES DIVERSES

Délégations.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00

Le Secrétaire,

Hervé ROBOT.



Longueville, le 21 juin 2018

Le Maire,



Philippe FORTIN.

